



Loyers impayés sur Titre exécutoire

Par **isJust**, le **28/12/2018** à **17:17**

Bonjour , Peut etre que vous allez me donner des renseignements complementaires sur ce dossier , J'ai remis un titre executoire à un huissier de Justice afin de recouvrir le montant de la dette sur des loyers impayés d'un montant de 3000 € .Je precise que l'affaire date de 2015, et je n'ai rien reçu de la part de l'huissier qui lui a encaissé plus de 1.300€ sur des frais (sig. ordonn.IP et CDT ,pv saisie vente v sat , pv satt divers banque , frais bodacc, emolument , ficoba, enq loi betaille). malgré mes courriers , lui indiquant ses différentes adresses , dont l'achat de mur ou elle a exercé son activité et la vente des murs pour la même activité. dans les dernières demande , l'huissier me réclame la somme de 300 € afin de pouvoir retrouver l'employeur de la débitrice.

j'ai adressé une lettre de réclamation à la chambre des huissiers, la réponse signée par le syndic adjoint qui n'est autre qu'un autre huissier exerçant voici sa réponse " à la lecture des éléments qui m'ont été transmis je ne relève pas de dysfonctionnement dans le traitement de ce dossier , et n'y a pas de responsabilité de l'huissier " . J'ai donc écrit au greffe du tribunal qui a délivrer le titre exécutoire , sa réponse " il vous appartient de vous rapprocher d'un conseiller juridique afin de vous orienter dans vos démarches " . Je tiens à vous dire que la personne continue son activité.j'ai demandé un rendez vous avec l'huissier sans succès , seul la charge du dossier que j'ai rencontré à plusieurs reprises me reçoit ,sans avoir une solution . Faut il , assigner l'huissier de justice et de nous de nouveau la débitrice pour avoir le paiement majoré des frais et intérêts .

Que pensez vous .

Cordialement